



CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 2 mars 2026

DELIBERATION N°31/2026

Finances – Subventions 2026 – Subvention au C.C.A.S.

L'an deux Mil vingt-six, le 2 mars, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 17 février 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20h00

Membres en exercices : 22

Présent(e)s : 18

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 3

Absent(e)s : 1

Votants : 21

Présent.e.s (18) : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, M. DANGE Roger, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique, Mme GLAZIOU Hélène, M. BOSSARD Emmanuel

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (3) :

Mme BONNET Catherine donne pouvoir à Mme KOUBA Maryline

Mme JOALLAND Dina donne pouvoir à M. LE BORGNE David

Mme HANANE Ghizlane donne pouvoir à Mme GLAZIOU Hélène

Absent.e.s (1) :

Mme BOSSARD Anne-Laure

Secrétaire de séance : Mme VANNIER Véronique

La séance est levée à 22h45

DEL31/2026 (7.5) : Finances – Subventions 2026 – Subvention au C.C.A.S.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément aux textes de loi, le Centre Communale d'Action Sociale :

- Participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale pour les transmettre aux autorités décisionnelles compétentes,
- Dispense l'aide sociale facultative (aides financières aux personnes en situation de précarité, subventions aux associations à vocation sociale).

Pour assurer les politiques communales de solidarité, il est demandé à ce que soit versée une subvention d'un montant de 300 000 € au titre de l'exercice 2026.

Par ailleurs, les modalités de versement de la subvention restent inchangées.

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale - Finances réunie le 10 février 2026.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Approuve la subvention 300 000 € attribuée au CCAS.**

Pour extrait conforme

Le Maire

The image shows a blue ink signature of Philippe BONNIN written over a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'MAIRIE DE CHARTRES DE BRETAGNE' and 'Ille et Vilaine' at the bottom.

Philippe BONNIN

La Secrétaire

Véronique VANNIER